loi qui régit le règne animal et qui le crée, pour ainsi dire. Les corps célestes obéissent à une loi qui règle leurs mouvements, la loi de *gravitation*. Les minéraux se forment et existent par suite d'affinités électives qui constituent la loi de *composition*. Les végétaux ne sont des êtres spéciaux que par suite d'une forme propre à chacune de leurs espèces et transmissible par la génération; c'est le *nisus formativus* des anciens, c'est la loi de *formativité*.

Les animaux n'existent, en leur qualité d'êtres animés, que par la loi d'animation.

Enfin on pourrait dire que les races humaines ne sont ellesmêmes des races complètement distinctes que par leurs facultés psychologiques spéciales qui se résument principalement en deux grandes choses : *la moralité et la science*; ensemble que les anciens désignaient sous un seul mot : *Sapientia*.

L'humanité forme donc aussi un règne à part régi par la loi de *Sapience*.

Ainsi, chacun des cinq groupes de corps de la nature a une loi spéciale qui le régit, qui le domine, et de laquelle découlent les caractères les plus distinctifs et, par conséquent, les plus propres à permettre de classer avec méthode les nombreux sujets qu'il renferme.

Pour le règne animal, on ne pouvait'donc prendre, comme base d'une bonne classification, que la loi d'animation et l'appareil organique par lequel elle se manifeste : le système nerveux.

Le Muséum de Lyon possède aujourd'hui une collection considérable d'amphibies et de reptiles, tant vivants que fossiles. En 4832, lorsque M. Jourdan fut chargé des collections d'histoire naturelle de notre ville, ces collections, ainsi que le constatent les registres qui lui furent remis à cette époque et qu'il fut appelé à contresigner après en avoir vérifié l'exactitude, ces collections ne comprenaient que neuf genres de reptiles, tandis qu'aujour-d'hui elles en possèdent plus de trois cents vivants ou fossiles; elles comptent, sous ce rapport, parmi les collections les plus importantes du monde savant.

M. Blanc Saint-Bonnet lit un travail qu'il intitule : La Liberté et le Libéralisme.